

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze du mois d'avril à 18 h 00, le conseil municipal a été réuni dans le lieu habituel de ses séances sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

### ETAIENT PRESENTS

MOULIN-PAOLI Guy

GRANDO-PAOLI Gérard

POLI Madeleine procuration de Jocelyne VIOLA

ANDREANI Nicolas

NICOLAI Michèle

TOMASINI Lucien

PLA Rose

SECONDI Philippe

### ETAIENT ABSENTS

ORSONI Céline

CHAMBE Anne

ACKER -CESARI Véronique

VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne procuration à Madeleine POLI

GIUDICELLI Pierre Antoine

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du Compte Financier Unique du budget principal,
- Adoption du Compte Financier Unique du budget de l'eau et l'assainissement,
- Adoption du Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement Neruccio,
- Affectation des résultats,
- Vote des taxes locales,
- Attribution de subventions aux associations,
- Vote du budget principal pour 2025,
- Vote du budget annexe de l'eau et l'assainissement pour 2025,
- Fourniture et pose de cache conteneur : modification du plan de financement,

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet : Subventions allouées aux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,  
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de verser aux associations pour l'exercice 2025 les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Anciens Combattants.....	200,00 €
- Les Nuits de Solaro.....	300,00 €
- Association U Sulaghju in Festa.....	300,00 €
- Anima.....	300,00 €
- Les chats libres de Solfa.....	100,00 €
- Inseme.....	300,00 €
- Les petits félins de Corse.....	100,00 €
- Associu di u sucorsu Montagnolu.....	100,00 €
- Comité paroissial San Ghjuvan'Battista.....	300,00€
- La ligue contre le Cancer.....	200,00 €
- A casa zitellina.....	200,00 €
- Association la Marido.....	200,00 €
- Les Boules du Fiumorbu.....	200,00 €
- A.F.M.....	200,00 €

Voyages scolaires : 120 €/enfants (17 élèves résident de la commune)

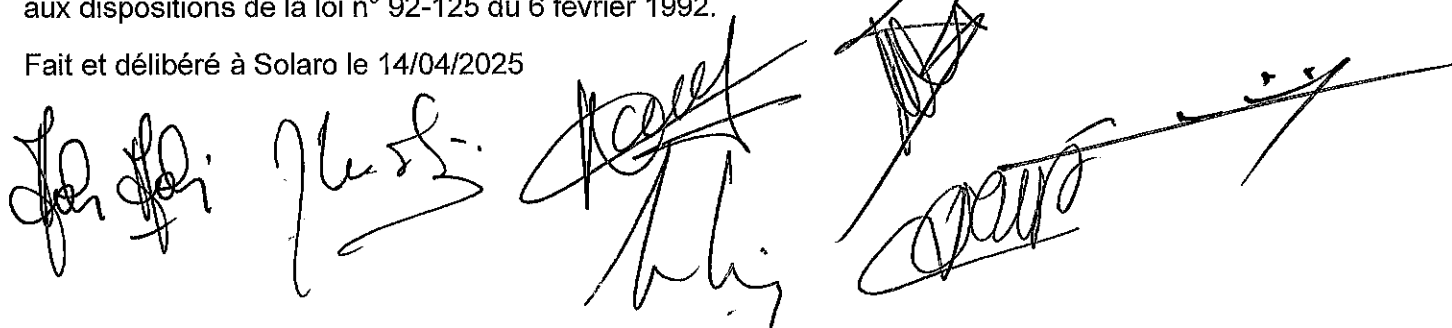
- Ecole de Solenzara.....	360,00 €
- Cité scolaire du Fiumorbu.....	1 680,00 €

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement seront figureront au budget primitif de l'exercice 2025,

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Objet : Vote des taxes locales.

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI.

Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636B sexies du code général des impôts (CGI).

Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

M le Maire rappelle que par délibération du 15/04/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

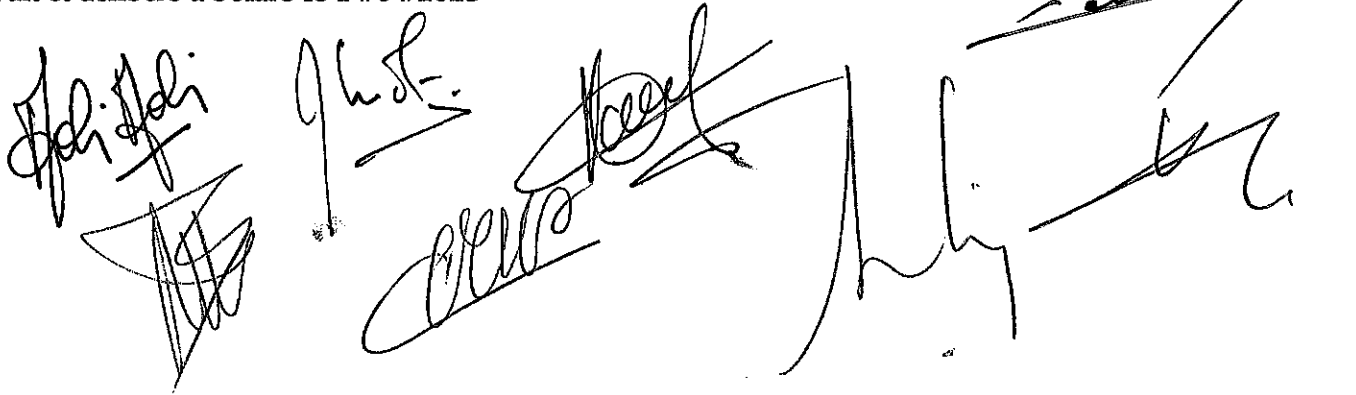
Taxe d'Habitation (TH)	16,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	22,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	81,21 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11,15 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2024 pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'Habitation (TH)	16,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	22,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	81,21 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11,15 %

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the members of the municipal council who approved the decision. The signatures are written in a cursive style and are positioned below the text of the deliberation.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024 – Budget Principal M57.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Budget principal pour l'année 2024 de la commune de Solaro,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal de la commune de Solaro ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

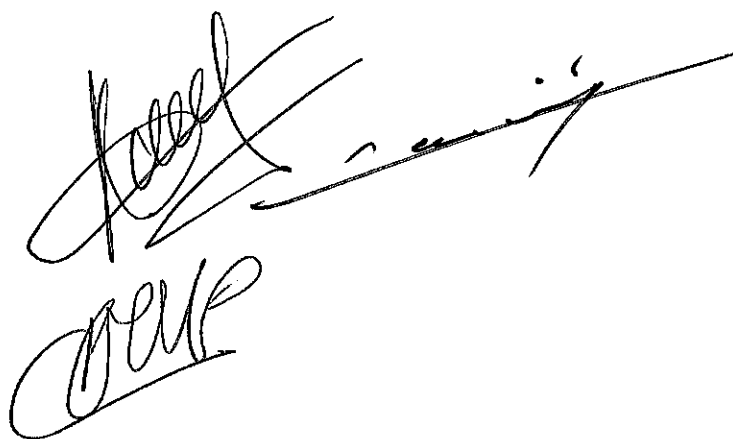
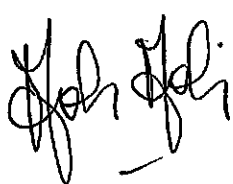
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal de la commune de Solaro,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024 – Budget annexe de l'Eau et Assainissement.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe de l'Eau et Assainissement pour l'année 2024 de la commune de Solaro,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'Eau et Assainissement de la commune de Solaro ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

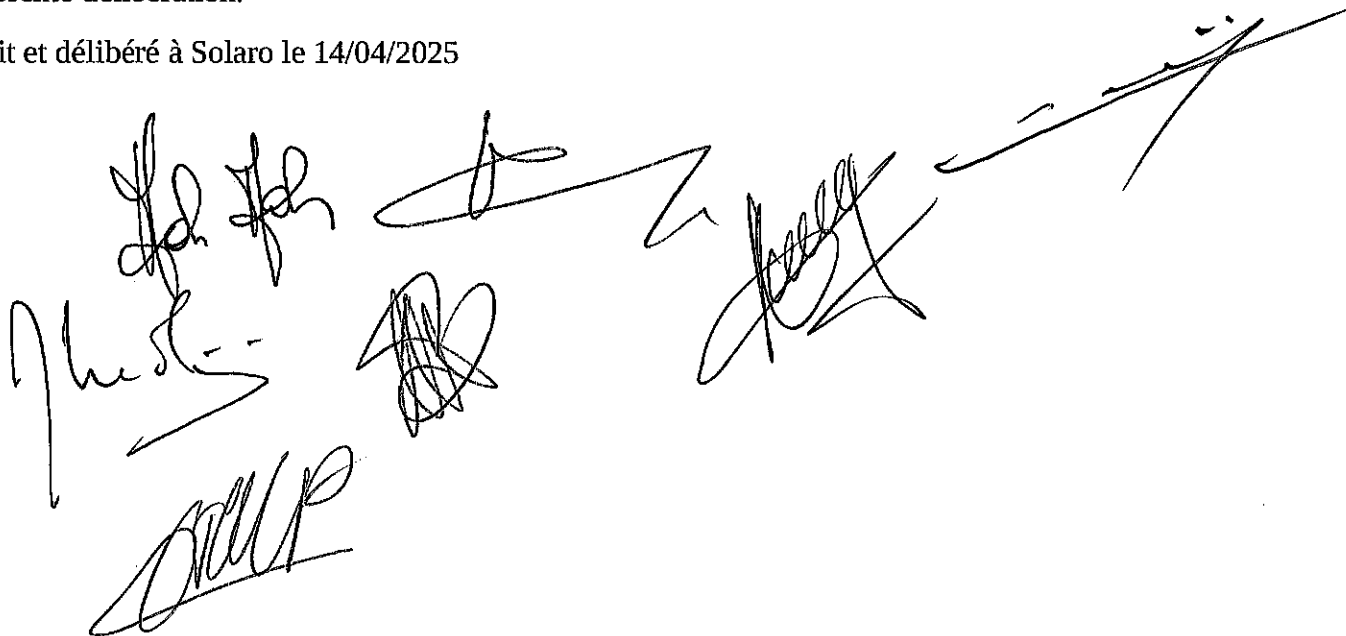
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'Eau et Assainissement de la commune de Solaro,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the municipal council who participated in the deliberation.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024 – Budget annexe du Lotissement Nerucciu.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe du Lotissement Nerucciu pour l'année 2024 de la commune de Solaro,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Lotissement Nerucciu de la commune de Solaro ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

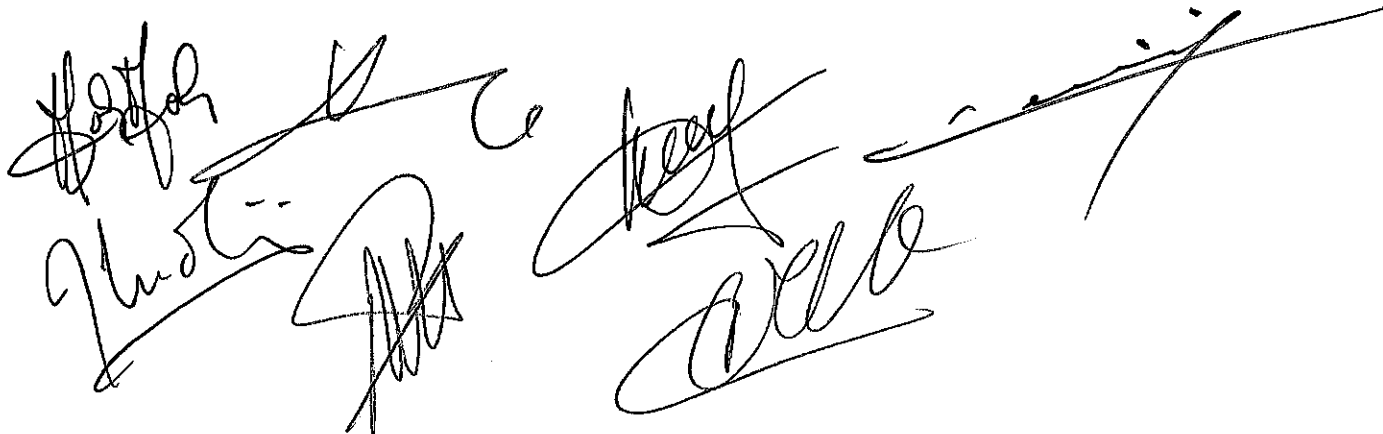
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Lotissement Nerucciu de la commune de Solaro,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there are three distinct signatures. In the center, there is a signature that appears to be 'Le Maire' (The Mayor). To the right of the mayor's signature, there are two more signatures, one of which is a long, sweeping horizontal line. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Affectation des résultats 2024 au Budget Principal 2025.**

Le Maire propose au conseil municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, d'affecter les résultats 2024 en report à nouveau au budget 2025 :

Résultat de l'exercice	2024 :	68 708,34	
Report à nouveau à déduire , affectation à l'investissement	2023 :	202 325,50 0,00	Montants à prévoir au budget 2024
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	:	<b>271 033,84</b>	<b>002</b> 271 034
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u></b>			
Résultat	2024 :	130 503,55	
Report	2023 :	<b>-49 702,78 €</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>		<b>80 800,77</b>	<b>001</b>
Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent :		154 312,69	80 801
Besoin ou Excédent de financement d'investissement :			
<b><u>DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :</u></b>			
1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024 pour un montant de		<b>0,00 €</b> (crédit du compte 1068)	<b>1068</b> 0
2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de :		<b>271 033,84 €</b> (crédit au compte 002)	
3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en crédit pour la somme de .....		<b>80 800,77 €</b>	

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025.



The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the members of the municipal council who have approved the deliberation. The signatures are written in a cursive style and are spread across the bottom of the page.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Affectation des résultats 2024 au Budget Annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025.**

Le Maire propose au conseil municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, d'affecter les résultats 2024 en report à nouveau au budget annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	2024 :	8 252,24	
Report à nouveau à déduire , affectation à l'investissement	2023 :	23 933,00	Montants à prévoir au budget 2024
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	:	<b>32 185,24</b>	<b>002</b> 32 185

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat	2024 :	34 224,23	
Report	2023 :	18 047,54	
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>		<b>52 271,77</b>	<b>001</b>
Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent :		-28 126,77	52 271

Besoin ou Excédent de financement d'investissement : 24 145,00

## DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024  
pour un montant de **0,00 €** (crédit du compte 1068)

2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat  
à savoir la somme de : **32 185,24 €** (recette au compte 002)

3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en crédit  
pour la somme de ..... **52 271,77 €**

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Approbation du budget primitif principal 2025.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 débattu lors de la réunion préparatoire du 08/04/2025, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 346 068,84 €	1 346 068,84 €
INVESTISSEMENT	2 012 063,91 €	2 012 063,91 €
TOTAL	3 358 132,75 €	3 358 132,75 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 08/04/2025,  
Vu le projet de budget primitif 2025,

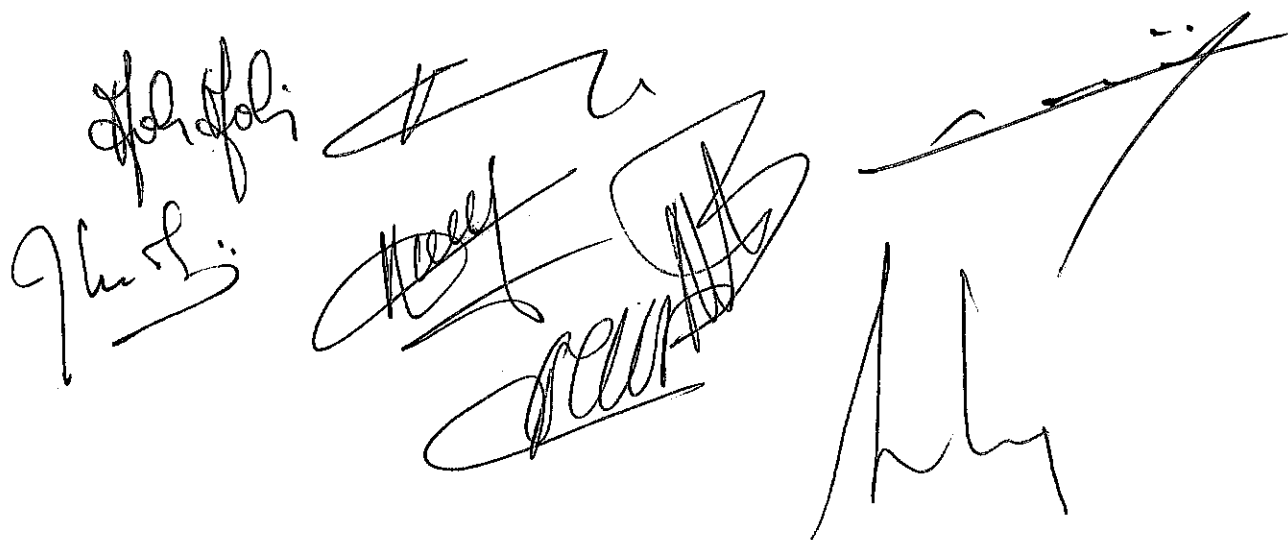
**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 346 068,84 €	1 346 068,84 €
INVESTISSEMENT	2 012 063,91 €	2 012 063,91 €
TOTAL	3 358 132,75 €	3 358 132,75 €

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the members of the municipal council who approved the budget. The signatures are written in a cursive style and are scattered across the bottom half of the page.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Approbation du budget primitif annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025 débattu lors de la réunion préparatoire du 08/04/2025, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	86 481,24 €	86 481,24 €
INVESTISSEMENT	1 113 467,77 €	1 113 467,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 949,01 €</b>	<b>1 199 949,01 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 08/04/2025,  
Vu le projet de budget annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025,

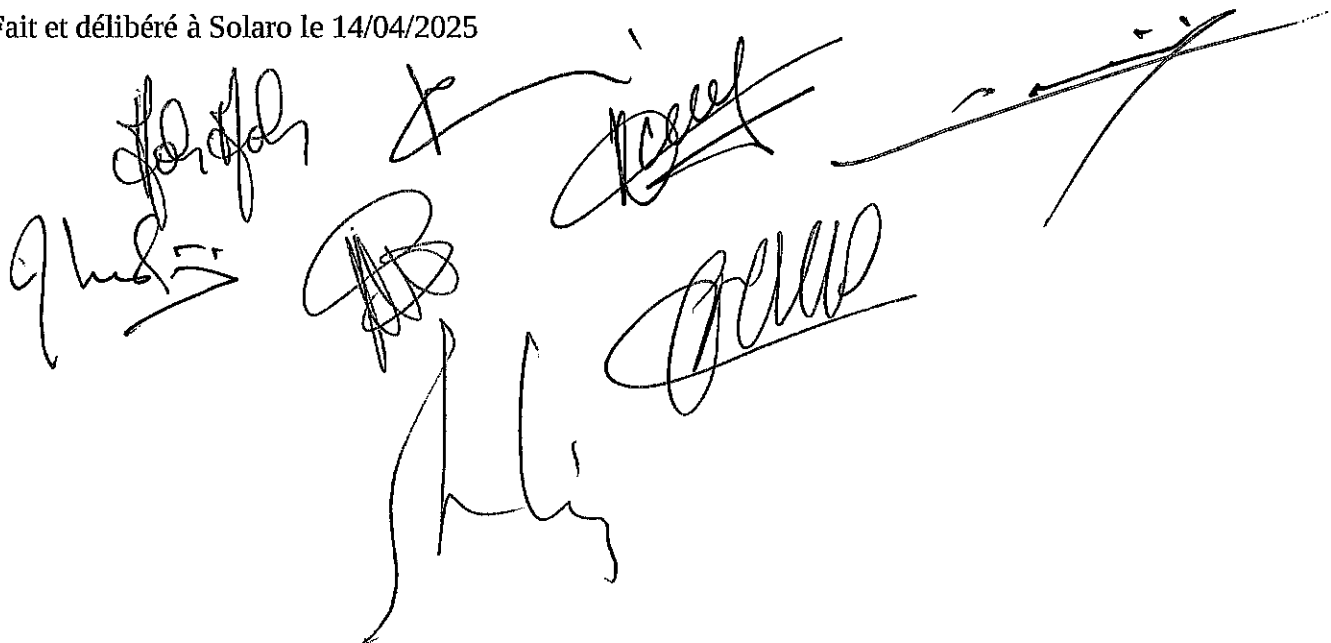
**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	86 481,24 €	86 481,24 €
INVESTISSEMENT	1 113 467,77 €	1 113 467,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 949,01 €</b>	<b>1 199 949,01 €</b>

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the members of the municipal council who approved the budget. The signatures are written in a cursive style and are scattered across the bottom half of the page.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Fourniture et mise ne place de cache conteneur : recherche de financement. Annule et remplace la délibération du 31/10/2024.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Fiumorbu-Castellu est compétente en matière de collecte des déchets ménagers sur son territoire dont fait partie la commune de Solaro, et, que la commune de Solaro, en vertu de sa clause de compétence générale, est compétente en ce qui concerne la voirie communale et notamment concernant la sécurisation des points d'apports volontaires de déchets ménagers s'y trouvant ou situés sur le foncier lui appartenant.

Le réaménagement pour la sécurisation et la valorisation des ces points d'apports sont nécessaires par la fourniture et mise en place de cache conteneurs, qui, souvent lors de grands vents, se retrouvent sur la chaussée malgré le système actuel qui s'avère insuffisant.


Le Maire dépose sur le bureau le devis pour la mise en place de caches conteneurs sur la commune qui s'élève à 57 609,00 €HT ;

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat.....	50 %.....	28 804,50 €
- Fonds de concours de la ComCom Fiumorbu-Castellu.....	25 %.....	14 402,25 €
- Autofinancement.....	25 %.....	14 402,25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et le plan de financement proposé.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025.

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there are two distinct signatures. In the center, there are two more signatures, one above the other. On the right, there is a long, sweeping signature that spans across the middle and right sections. Below this, there is another signature. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Fourniture et mise en place d'un système de vidéosurveillance.**

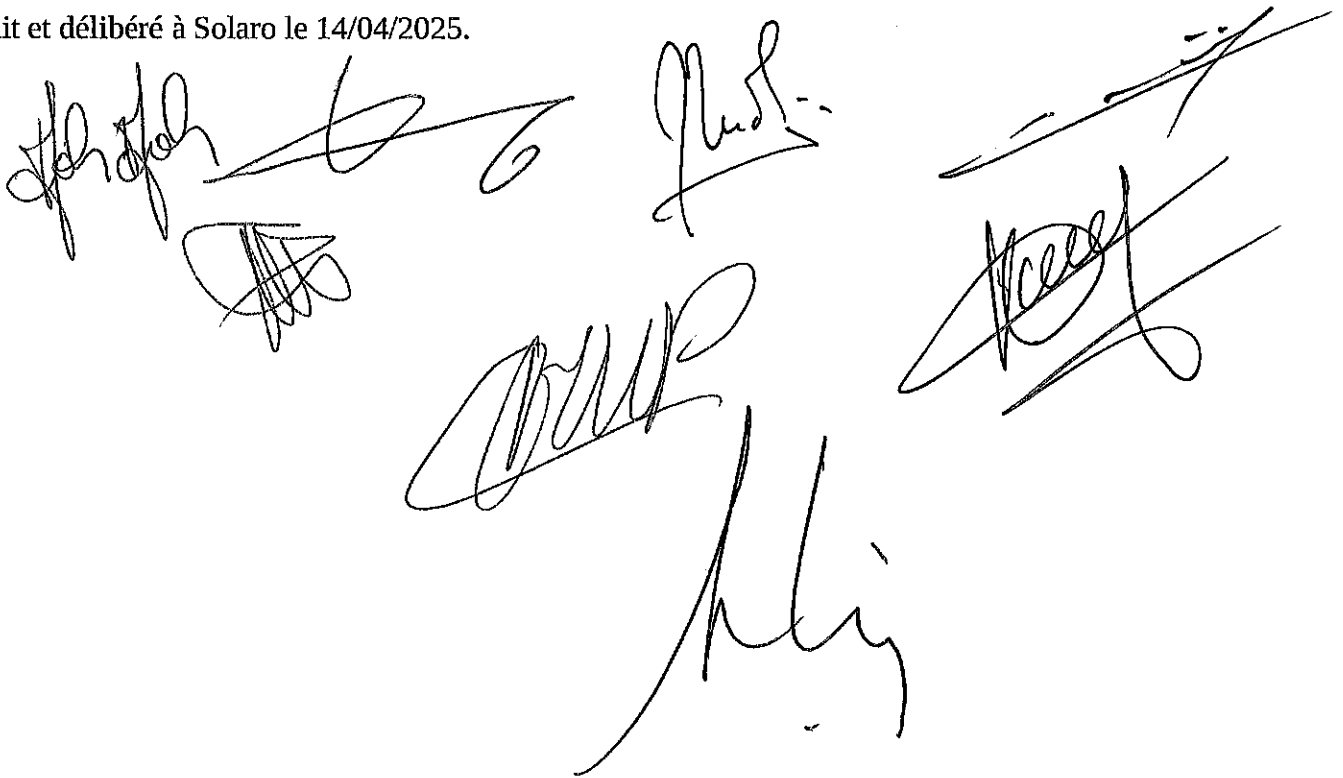
Le Maire expose aux membres du conseil municipal que face aux incivilités multiples constatées sur la commune, la mise en place d'un système de vidéosurveillance est nécessaire dans quelques points de la commune.

Le devis pour cette opération s'élève à 24 760,74 € et le plan de financement pourrait être le suivant :

- Collectivité de Corse.....50 %.....12 380,37 €
- Autofinancement.....50 %.....12 380,37 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et le plan de financement proposé.

Fait et délibéré à Solaro le 14/04/2025.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the municipal council who have approved the deliberation.